Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

TRAITE DE FUSION

ENTRE

La société Abaques

(la « ***Société Absorbante*** »)

ET

La société SGFA

La société G A D L Holding

(les « ***Sociétés Absorbées*** »)

Le 4 juin 2026

LAMARTINE CONSEIL

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

SOMMAIRE

EXPOSE....4
DECLARATIONS....9

ARTICLE 1 : DEFINITION....10
ARTICLE 2 : APPORTS - FUSION....10
ARTICLE 3 : PROPRIETE – JOUISSANCE – RETROACTIVITE....13
ARTICLE 4 : CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION....14
ARTICLE 5 : REMUNERATION DES APPORTS....16
ARTICLE 6 : DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE....17
ARTICLE 7 : REGIME FISCAL ET ENGAGEMENTS FISCAUX....18
ARTICLE 8 : STIPULATIONS DIVERSES....21

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- **Abaques**, société par actions simplifiée au capital de € 1,000,000 dont le siège social est situé à Saint-Jean (31240) – 3 rue du Cassé – Parc d'Activité du Cassé 1 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 452 371 503, représentée par son Président, la société Incept Group (819 923 228 RCS Perpignan), elle-même représentée par la société Prospheres Dirigeants, elle-même représentée par madame Faramalala Rakotonjanahary, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après dénommée la « **Société Absorbante** »
de première part,

ET

- **SGFA**, société par actions simplifiée au capital de € 10,000, dont le siège social est situé à Saint-Jean (31240) – 3 rue du Cassé – Parc d'Activité du Cassé 1 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 487 672 404, représentée par son Président, la société Incept Group (819 923 228 RCS Perpignan), elle-même représentée par la société Prospheres Dirigeants, elle-même représentée par madame Faramalala Rakotonjanahary, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après dénommée « **SGFA** »
de deuxième part,

- **G A D L Holding**, société par actions simplifiée au capital de € 200,000, dont le siège social est situé à Saint-Jean (31240) – 3 rue du Cassé – Parc d'Activité du Cassé 1 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 840 071 625, représentée par son Président, la société Incept Group (819 923 228 RCS Perpignan), elle-même représentée par la société Prospheres Dirigeants, elle-même représentée par madame Faramalala Rakotonjanahary, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après dénommée « **G A D L Holding** »
de troisième part,

SGFA et G A D L Holding étant ci-après dénommées
séparément une « **Société Absorbée** »
et ensemble les « **Sociétés Absorbées »**

la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées étant ci-après dénommées
séparément une « ***Partie*** »
et ensemble les « ***Parties*** »,

AVEC L'INTERVENTION DE :

- **Incept Group**, société par actions simplifiée au capital de € 6,635,857.20, dont le siège social est situé à Saint-Estève (66240) – 58, avenue de Rivesaltes et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 819 823 228, représentée par son Président, la société Prospheres Dirigeants, elle-même représentée par madame Faramalala Rakotonjanahary, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après dénommée « **Incept Group** »,

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT :

EXPOSE

- I -

Présentation de la Société Absorbante

La Société Absorbante a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 5 mars 2004 sous la forme de société par actions simplifiée.

La Société Absorbante a notamment pour objet, en France et dans tous pays :

- la prestation de services de toute nature dans les domaines tels que l'audiovisuel, la vidéo, la diffusion, le cinéma, le multimédia, l'informatique, la duplication, la location et la communication par tous modes de diffusion et, notamment, pour la télévision, le cinéma, les réseaux informatiques, les opérateurs satellites et du câble, producteurs, les collectivités publiques ou privées ainsi que les entreprises ;
- la conception de toutes installations vidéo dans le secteur de l'audiovisuel, de l'informatique et de la vidéo professionnelle ainsi que toutes les activités qui en découlent : achat-vente, fabrication, financement, entretien, réparation, installation, conseil, formation, assistance technique et service après-vente ;
- l'acquisition du fonds de commerce audiovisuel professionnel et évènementiel de Locatel SA pour les régions Ouest et Sud-Ouest de la France ;
- la prise de participation ou d'intérêt, directe ou indirecte, par voie de création, d'acquisition, de souscription, d'apport, de fusion ou autre, dans toutes sociétés crées ou à créer et entreprises individuelles, commerciales, immobilières, financières ou prestataires de services de toute nature dans les domaines précités, ainsi que la gestion desdites participations ;
- et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La durée de la Société Absorbante est de 99 ans et ce, à compter du 5 mars 2004. Elle clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Le capital est fixé à la somme d'un million d'euros (€ 1,000,000). Il est divisé en cent mille (100,000) actions de dix euros (€ 10) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

En dehors des actions susvisées, la Société Absorbante n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à une partie de son capital social ou de ses droits de vote.

95.000 des actions émises par la Société Absorbante font l'objet d'un nantissement au profit de la banque Courtois du Crédit Agricole, pari passu (le « **Nantissement Abaques** »), le solde des actions de la société Abaques (5.000) sont libres de tout nantissement, gage, garantie ou restriction quelconque à la faculté de céder.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Les fonctions de Président de la Société Absorbante sont assurées par la société Incept Group, telle que celle-ci est présentée en comparution du présent traité.

La Société Absorbante n'est dotée d'aucune instance représentative du personnel.

La Société Absorbante a désigné le cabinet Audit Validation Assistance (429 681 141 RCS Toulouse) en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

- II -

Présentation des Sociétés Absorbées

A. SGFA

La société SGFA a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 23 décembre 2005 sous la forme de société à responsabilité limitée, avant d'être transformée en société par actions simplifiée suivant décisions unanimes des associés en date du 17 juin 2024.

La société SGFA a notamment pour objet en France et dans tous pays :

- la prise de participation dans toutes sociétés commerciales ou civiles,
- la gestion et l'animation des sociétés filiales et plus particulièrement :
 - conduit la politique générale du groupe,
 - contrôle les filiales,
 - fournit aux sociétés du groupe des services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers
- l'achat, la vente de titres de participations dans toutes les sociétés,
- la prestation de services administratifs et comptables,
- la gestion publicitaire par l'achat de produit, service ou espace pour le compte des sociétés dans lesquelles elle détient des participations,
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

La durée de la société SGFA est de 90 ans. Elle clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

Les fonctions de Président de la société SGFA sont assurées par la société Incept Group, telle que celle-ci est présentée en comparution du présent traité.

Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (€ 10,000) divisé en dix mille (10,000) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérée.

En dehors des actions susvisées, la société SGFA n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à une partie de son capital social ou de ses droits de vote.

Les actions émises par la société SGFA font l'objet d'un nantissement au profit des banques Crédit Agricole et Société Générale (le « **Nantissement SGFA** »).

Elle n'est dotée d'aucune instance représentative du personnel.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

La société SGFA ne dispose d'aucun commissaire aux comptes.

B. G A D L Holding

La société G A D L Holding a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 4 juin 2018 sous la forme de société par actions simplifiée.

La société G A D L Holding a notamment pour objet en France et dans tous pays :

- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, françaises ou étrangères, l'achat, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts, actions, valeurs mobilières et autres titres de placement de toutes sociétés, cotée ou non cotée en bourse et, plus généralement, toutes activités exercées normalement par les sociétés holding ;
- la gestion administrative et financière, l'assistance et le conseil auprès de sociétés filiales ou autres, sous forme de prestations de services ou par tous moyens appropriés ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

La durée de la société G A D L Holding est de 99 ans. Elle clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

Les fonctions de Président de la société G A D L Holding sont assurées par la société Incept Group, telle que celle-ci est présentée en comparution du présent traité.

Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille euros (€ 200,000) divisé en deux mille (2,000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérée.

En dehors des actions susvisées, la société G A D L Holding n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à une partie de son capital social ou de ses droits de vote.

Les actions émises par la société G A D L Holding font l'objet d'un nantissement au profit des banques Sociétés Générale et Crédit Agricole (le « **Nantissement GADL** »).

Elle n'est dotée d'aucune instance représentative du personnel.

La société G A D L Holding ne dispose d'aucun commissaire aux comptes.

- III -

Liens entre les Parties

La Société Absorbante est détenue :

(i) à 95 % par G A D L Holding
(ii) à 4.999 % par SGFA
(iii) à 0,001 % par Incept Group.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées ont par ailleurs un associé commun à leur capital et ont le même dirigeant, à savoir la société Incept Group (819 923 228 RCS Perpignan).

- IV -

Motifs et buts de la fusion

Les mandataires sociaux et les associés des Parties souhaitent procéder à une restructuration capitalistique de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées, le maintien de l'activité des Sociétés Absorbées n'ayant plus d'intérêt compte tenu de la structuration du groupe.

Cette restructuration engendrera des économies sur le plan de la gestion administrative, financière, comptable et juridique.

Cette restructuration consistera en la fusion par voie d'absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante (ci-après désignée la « ***Fusion*** »), objet du présent traité.

- V -

Arrêté des termes du traité de Fusion

Par le présent acte, le Président de la Société Absorbante, le Président des Sociétés Absorbées et l'Associée Unique des Sociétés Absorbées arrêtent les termes du présent traité de Fusion (ci-après désigné le « ***Traité*** »).

- VI -

Méthodes d'évaluation

S'agissant d'une opération de restructuration interne (sociétés sous contrôle commun) pour la détermination de la valeur du patrimoine transmis par les Sociétés Absorbées aux fins de la comptabilisation dans les livres de la Société Absorbante, les éléments transmis sont évalués en principe conformément aux articles 743-1 et suivants du Plan Comptable Général, sur la base de leur valeur nette comptable. Toutefois, l'actif net comptable étant insuffisant pour permettre la libération de l'augmentation de capital, les actifs et passifs ont été évalués à leur valeur réelle, et ce, conformément à la dérogation prévue par la Plan Comptable Général.

- VII -

Renonciation à la nomination d'un commissaire à la fusion – Intervention d'un commissaire aux apports

Les associés de la Société Absorbante et l'Associée Unique de chacune des Sociétés Absorbées ont décidé à l'unanimité, par actes du 27 mai 2026 :

(i) de renoncer à la désignation d'un commissaire à la fusion, conformément à la faculté qui leur est offerte par l'article L. 236-10 du code de commerce ; et

(ii) de désigner, en qualité de commissaire aux apports, le cabinet Youxta Audit, représenté par Monsieur Geoffroy Joly, commissaire aux comptes, dont les locaux sont situés à Caluire-et-Cuire (69300) – 5/7 avenue de Poumeyrol, avec pour

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

mission notamment d'apprécier la valeur des apports en nature prévu au présent traité,

étant précisé que le rapport du commissaire aux apports (i) sera mis à la disposition des associés, au siège social, dans les conditions de l'article L.236-10 du code de commerce et (ii) sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Perpignan, au nom de chacune des Parties, au moins huit (8) jours avant ladite consultation conformément à l'article R. 123-106 du même code.

- VIII -

Comptes sociaux servant de base à la Fusion

Les comptes de la Société Absorbante et ceux des Sociétés Absorbées servant de base pour l'établissement des conditions de la Fusion sont les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ces comptes ont été approuvés par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées. Ils sont annexés aux présentes en Annexe 0.

- IX -

Valeurs mobilières donnant accès au capital et avantages particuliers

La Société Absorbante n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Aucune des Sociétés Absorbées n'a émis de valeur mobilière donnant accès à son capital.

- X -

Objet du Traité

Le présent Traité a pour objet de fixer les principales conditions et modalités selon lesquelles les Parties entendent réaliser la Fusion.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

DECLARATIONS

- XI -

Chaque Partie déclare aux autres Parties que :

- elle est une société légalement constituée et en situation régulière au regard de la législation qui lui est applicable et ses représentants légaux ont tous pouvoirs et qualités pour signer et exécuter le Traité ;

- la signature et l'exécution du Traité ont été valablement autorisées, s'il y a lieu, par ses organes compétents ;

- elle n'est pas en état de cessation des paiements et ne fait pas l'objet d'une procédure d'alerte, d'une procédure instituée dans le cadre de la prévention et du règlement amiable des difficultés des entreprises, notamment une procédure de mandat *ad hoc* ou de conciliation, ni d'une procédure instituée dans le cadre du traitement des difficultés des entreprises, notamment une procédure de sauvegarde, de sauvegarde accélérée, de redressement ou de liquidation judiciaire ;

- il n'existe aucune décision d'assemblée de procéder à une augmentation de capital ou à une quelconque opération sur celui-ci, notamment à titre de réduction de capital ;

- il n'existe aucune délégation en cours de validité autorisant une augmentation de capital ou une émission d'obligations (sous réserve de l'augmentation de capital résultant de l'attribution des actions gratuites susmentionnées) ;

- ses actions sont libres de tout gage, nantissement, opposition, séquestre ou mesure de saisie quelconque et plus généralement libre de tout droit quel qu'il soit, sous réserve de ce qui est prévu, le cas échéant, par les statuts – à l'exception des Nantissement Abaques, Nantissement SGFA et Nantissement GADL ;

- la signature et l'exécution du Traité n'entraînent, ni n'entraîneront de violation, résiliation ou modification de tous contrats ou actes auxquels elle est partie, sous réserve de toutes modifications rendues nécessaires par l'effet de la Fusion, et le Traité n'est en opposition avec aucune stipulation desdits contrats ou actes.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

CECI EXPOSE ET DECLARE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DEFINITION

Pour les besoins du Traité, les mots suivants débutant par une lettre majuscule auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

Actif Net :	a le sens qui lui est donné à l'article 2.2.4 du Traité ;
Actions Ordinaires Nouvelles :	a le sens qui lui est attribué à l'article 5.2.1 du Traité ;
Augmentation de Capital :	a le sens qui lui est attribué à l'article 5.2.1 du Traité ;
Conditions Suspensives :	a le sens qui lui est donné à l'article 3.2 du Traité ;
Date de Réalisation :	a le sens qui lui est donné à l'article 3.1 du Traité ;
Fusion :	a le sens qui lui est donné au paragraphe V du Préambule ;
Nantissement Abaques	a le sens qui lui est donné au paragraphe II du Préambule ;
Nantissement SGFA	a le sens qui lui est donné au paragraphe II du Préambule ;
Nantissement GADL	a le sens qui lui est donné au paragraphe II du Préambule ;
Partie(s) :	a le sens qui lui est attribué dans les comparutions du Traité ;
Préambule :	désigne le préambule du Traité ;
Société Absorbante :	a le sens qui lui est attribué dans les comparutions du Traité ;
Société(s) Absorbée(s) :	a le sens qui lui est attribué dans les comparutions du Traité ;
Traité :	a le sens qui lui est donné au paragraphe VI du Préambule ;

ARTICLE 2 : APPORTS - FUSION

2.1 Apports

Les Sociétés Absorbées font apport, sous les garanties ordinaires de droit, sous les charges et conditions prévues à l'article 4.1 et sous les Conditions Suspensives, à la Société Absorbante, qui l'accepte, sous les charges et conditions prévues à l'article 4.2, de l'ensemble de leurs éléments actifs et passifs, biens, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites entre la date d'arrêté des comptes sociaux des Sociétés Absorbées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et la Date de Réalisation.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

L'énumération des postes d'actifs et de passifs visée aux articles 2.2.1 et 2.2.2 a été effectuée sur la base des comptes sociaux des Sociétés Absorbées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de chacun des Sociétés Absorbées, tel qu'il existe à la Date de Réalisation, devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

2.2 Désignation et valorisation des apports

2.2.1 Actifs des Sociétés Absorbées apportés

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 décembre 2025, sans que cette désignation ne puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur réelle conformément à la règlementation comptable.

A. SGFA

Désignation des éléments d'actif transférés	Valeur réelle au 31/12/2025 (€)
Participations	498,000
Autres immobilisations financières	20,001
Total Immobilisations Financières	**518,001**
Total Actif Immobilisé	**518,001**
Créances	27,877
Disponibilités	2,385
Total Actif Circulant	**30,262**
TOTAL ACTIF TRANSMIS	**548,263**

B. G A D L Holding

Désignation des éléments d'actif transférés	Valeur réelle au 31/12/2025 (€)
Participations	9,452,000
Total Immobilisations Financières	**9,452,000**
Total Actif Immobilisé	**9,452,000**
Créances	218,941
Disponibilités	1,202
Total Actif Circulant	**220,143**
TOTAL ACTIF TRANSMIS	**9,682,143**

2.2.2 Passif des Sociétés Absorbées pris en charge

Corrélativement à l'apport des actifs désignés ci-dessus, la Société Absorbante prendra en charge et acquittera, au lieu et place de chacune des Sociétés Absorbées, l'intégralité du passif de ces dernières, sans aucune exception ni réserve.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la Société Absorbante comprend, compte tenu des comptes des Sociétés Absorbées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les éléments indiqués ci-après :

A. SGFA

Désignation des éléments de passif pris en charge	Valeur réelle au 31/12/2025 (€)
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,900
Dettes fiscales et sociales	2,707
Autres dettes	18,768
Total dettes	**25,439**
TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE	**25,439**

B. G A D L Holding

Désignation des éléments de passif pris en charge	Valeur réelle au 31/12/2025 (€)
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	189,441
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7,500
Dettes fiscales et sociales	1,403
Autres dettes	1,293,695
Total dettes	**1,492,040**
TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE	**1,492,040**

2.2.3 Engagements hors bilan

La Société Absorbante reprendra les engagements hors bilan des Sociétés Absorbées existant au 31 décembre 2025 ainsi que tout engagement donné ou reçu depuis le 1er janvier 2026.

La Société Absorbante sera substituée à chacune des Sociétés Absorbées dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter desdits engagements et les Parties s'engagent à faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

2.2.4 Montant de l'actif net apporté

L'actif net apporté s'entend de la différence entre les actifs apportés et le passif pris en charge (ci-après désigné l'« ***Actif Net*** ») et ce pour chacune des Sociétés Absorbées.

Il résulte de ce qui précède que l'Actif Net apporté par chacune des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion s'élève à :

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

A. SGFA

- Total des actifs apportés par la Société Absorbée **548,263 euros,**
- Total du passif pris en charge par la Société Absorbante **25,439 euros,**

soit un Actif Net apporté positif de..... **522,824 euros**.

B. G A D L Holding

- Total des actifs apportés par la Société Absorbée **9,688,143 euros,**
- Total du passif pris en charge par la Société Absorbante **1,492,040 euros,**

soit un Actif Net apporté positif de..... **8,196,103 euros**.

2.3 Déclarations des Sociétés Absorbées

Chaque Société Absorbée, en ce qui la concerne, déclare que :

- sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 3.2, elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission de ses éléments actifs et passifs ;
- ses créances sont librement transmissibles, elles sont libres de toute restriction ou sûreté ;
- le patrimoine apporté n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ; et
- sous réserve du Nantissement Abaques, les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti, hypothèque ou gage quelconque, ainsi que cela figure sur l'état de privilèges et nantissements figurant en Annexe 2.3.

ARTICLE 3 : PROPRIETE – JOUISSANCE – RETROACTIVITE

3.1 Date de réalisation

Sous réserve de la réalisation des Conditions Suspensives visées à l'article 3.2, la Société Absorbante sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens, droits, valeurs et obligations, actifs et passifs apportés par les Sociétés Absorbées à la date d'approbation de la Fusion par la collectivité des associés de la Société Absorbante et par l'Associée Unique de chacune des Sociétés Absorbées, et au plus tard le 31 juillet 2026 (ci-après désignée la « ***Date de Réalisation*** »).

3.2. Conditions suspensives

La Fusion est soumise aux conditions suspensives cumulatives suivantes qui devront être réalisées au plus tard à la Date de Réalisation (ci-après désignées les « ***Conditions Suspensives*** ») :

- obtention du rapport du commissaire aux apports mentionné au paragraphe VI du Préambule du présent Traité pour les besoins de la Fusion ;

- approbation par l'Associée Unique de chacune des Sociétés Absorbées de la Fusion et du Traité, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

- constatation par les associés de la Société Absorbante de la Fusion, approbation desdits associés de la Fusion et du Traité et constatation de l'augmentation de capital comme conséquence de la Fusion, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

- absence d'opposition des créanciers dans le délai de 30 jours courant à compter de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) des avis de Fusion par la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées ;

- obtention des mainlevées sur le Nantissement Abaques, le Nantissement SGFA et le Nantissement GADL.

A défaut de réalisation des Conditions Suspensives dans le délai ci-dessus, le cas échéant, prorogé sur accord commun des Parties, le Traité sera caduc de plein droit, sans indemnité de part ni d'autres, à l'exception des engagements prévus aux articles 8.2, 8.3 et 8.6, et la Fusion ne sera pas réalisée.

3.3 Date d'effet

Sous réserve de la réalisation des Conditions Suspensives, la Fusion sera réalisée avec effet juridique à la Date de Réalisation.

Conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-4 du code de commerce, les Parties décident que la Fusion aura un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2026.

En conséquence, toutes les opérations faites depuis le 1er janvier 2026 par les Sociétés Absorbées seront considérées comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante comme si cette dernière était réellement entrée en jouissance de ces biens et droits respectivement au 1er janvier 2026. Il en sera de même pour toutes les dettes et charges des Sociétés Absorbées y compris celles dont l'origine serait antérieure à la Date de Réalisation et qui auraient été, le cas échéant, omises dans la comptabilité des Sociétés Absorbées.

ARTICLE 4 : CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION

La Fusion est faite sous les charges et conditions suivantes :

4.1 Concernant les Sociétés Absorbées

A compter de ce jour et jusqu'à la Date de Réalisation, chacune des Sociétés Absorbées s'oblige, en ce qui la concerne :

- à poursuivre son exploitation raisonnablement, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation,

- à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social sur des biens en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord,

- à gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble des biens apportés et à ne prendre aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens,

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

- à fournir à la Société Absorbante tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité, et

- à remettre et livrer à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres, documents et archives de toute nature s'y rapportant.

4.2 Concernant la Société Absorbante

A compter de la Date de la Réalisation, la Société Absorbante :

- prendra les actifs apportés par chacune des Sociétés Absorbées avec tous les éléments corporels et incorporels, les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir exercer aucune réclamation contre les Sociétés Absorbées, pour quelque cause que ce soit,

- prendra en charge l'intégralité du passif des Sociétés Absorbées, tel que ce passif existera à la Date de Réalisation, étant précisé que le montant dudit passif ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres,

- prendra à sa charge le passif des Sociétés Absorbées qui n'aurait pas été comptabilisé et transmis en vertu du Traité, ainsi que le passif, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation, mais qui ne se révèlerait qu'après la réalisation définitive de la Fusion,

- aura tous pouvoirs, notamment pour exercer toute action d'ordre judiciaire, administratif ou arbitral et/ou assurer la défense dans toute instance d'ordre judiciaire, administratif ou arbitral nouvelle et/ou continuer toutes procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours et/ou pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues au titre des décisions, sentences ou transactions, au lieu et place des Sociétés Absorbées et relatives aux biens apportés et aux éléments passifs pris en charge,

- supportera et acquittera, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits objets de la Fusion,

- exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés,

- sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre les Sociétés Absorbées,

- se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls, et

- sera subrogée dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement chacune des Sociétés Absorbées à des tiers, en ce compris, le cas échéant, les contrats de travail des salariés des Sociétés Absorbées.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ARTICLE 5 : REMUNERATION DES APPORTS

5.1 Détermination du rapport d'échange des droits sociaux

Conformément à la doctrine administrative en vigueur (BOI-IS-FUS-30-20 du 15 avril 2020), la rémunération de la Fusion, à savoir le nombre d'actions de la Société Absorbante devant être remises aux associés des Sociétés Absorbées, a été calculée sur la base des valeurs réelles des actions des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante qui ont été fixées d'un commun accord entre les Parties.

Pour les besoins de la détermination de la parité d'échange au titre de la fusion, il a été retenu une valeur réelle globale des actions de :

- de € 472,561 concernant la Société Absorbée SGFA, soit € 47.25 par action ;
- de € 7,969,960 concernant la Société Absorbée G A D L Holding, soit € 3,984.98 par action ; et
- de € 9,960,000 € concernant la Société Absorbante Abaques, soit 99.60 € par action,

ces valorisations résultant de l'*impairement test* réalisé sur les actions de la société Abaques au 31 décembre 2025.

Il ressort des valorisation exposées ci-avant que :

- pour chaque action reçue de la Société Absorbée SGFA, la Société Absorbante Abaques émettra 0.474 action environ ; le capital social de la Société Absorbée SGFA étant composé de 10,000 actions, la Société Absorbante émettra en conséquence 4,743 actions ordinaires nouvelles au profit de l'associée unique de la Société Absorbée SGFA ; et

- pour chaque action reçue de la Société G A D L Holding, la Société Absorbante Abaques émettra 40.01 action environ ; le capital social de la Société Absorbée G A D L Holding étant composé de 2,000 actions, la Société Absorbante émettra en conséquence 80,019 actions ordinaires nouvelles au profit de l'associée unique de la Société Absorbée G A D L Holding.

5.2 Rémunération des apports

5.2.1 Augmentation de capital

La Société Absorbante procèdera à l'émission et à l'attribution d'Actions Ordinaire Nouvelles au profit de l'associée unique de chacune des Société Absorbées.

Ainsi, la Société Absorbante procèdera à une augmentation de son capital social, réservée exclusivement à l'associée unique de chacune des Sociétés Absorbées, d'un montant de huit cent quarante-sept mille six cent vingt euros (€ 847,620), pour le porter de un million d'euros (€ 1,000,000 €) à un million huit cent quarante-sept mille six cent vingt euros (€ 1,847,620) (ci-après l'« ***Augmentation de Capital*** »), par création de quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-deux (84.762) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune émises avec une prime d'émission de 89.60 € par action ordinaire nouvelle (ci-après désignées les « ***Actions Ordinaires Nouvelles*** »).

Les Actions Ordinaires Nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2026, quelle que soit la Date de Réalisation de la Fusion.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

A compter de cette date, elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

5.2.2 Renonciation au versement de soultes

En vue de faciliter la réalisation de l'Augmentation de Capital et malgré l'existence de rompus résultant du rapport d'échange, l'associée unique de chacune des Sociétés Absorbées, bénéficiaire des Actions Ordinaires Nouvelles, renonce, par la signature du présent Traité, à la rémunération de ses apports au titre de ladite Fusion, sous la condition suspensive de la réalisation de la Fusion.

5.2.3 Prime de fusion

La différence entre

(i) d'une part, l'Actif Net apporté, soit huit millions sept cent dix-huit mille neuf cent vingt-sept euros (€ 8,718,927) ;

(ii) d'autre part, le montant nominal de l'Augmentation de Capital, soit huit cent quarante-sept mille six cent vingt euros (€ 847,620)

égale à **sept millions huit cent soixante et onze mille trois cent sept euros (7,871,307 €)**, constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante, et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux.

5.2.4 Réduction de capital

La Société Absorbée SGFA détient 4,999 actions ordinaires de la Société Absorbante et la Société Absorbée G A D L Holding détient 95,000 actions ordinaires de la Société Absorbante de sorte que si la Fusion se réalise, cette dernière recevra un total de 99,999 de ses propres actions.

Ne pouvant rester propriétaire de ses propres actions, si la Fusion se réalise, la Société Absorbante procèdera immédiatement après l'Augmentation de Capital à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 99,999 actions antérieurement détenues par les Sociétés Absorbées, lesquelles seront annulées, soit un montant de 999,990 euros, le capital étant ramené de 1,847,620 euros à 847,630 euros, divisé en 84,763 actions ordinaires toutes d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune.

ARTICLE 6 : DISSOLUTION DES SOCIETES ABSORBEES

Chacune des Sociétés Absorbées se trouvera dissoute de plein droit, par le seul fait de la Fusion, à la Date de Réalisation.

La dissolution de chacune des Sociétés Absorbées ne sera suivie d'aucune opération de liquidation conformément à l'article L. 236-3 du code de commerce.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ARTICLE 7 : REGIME FISCAL ET ENGAGEMENTS FISCAUX

7.1 Impôt sur les sociétés : application du régime spécial

Ainsi qu'il résulte de l'article 3.3, la Fusion prendra rétroactivement effet sur le plan comptable et fiscal le 1er janvier 2026.

Les Parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences. De ce fait, le résultat bénéficiaire ou déficitaire produit depuis cette date par chacune des Sociétés Absorbées sera englobé dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont des sociétés ayant leur siège social en France, relevant l'une et l'autre du régime fiscal des sociétés de capitaux et comme telles passibles de l'impôt sur les sociétés en France dans les conditions de droit commun.

Les Parties déclarent soumettre la Fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du code général des impôts (« **CGI** »).

A cet effet, la Société Absorbante s'engage à reprendre l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment à :

a) reprendre au passif de son bilan les provisions dont l'imposition aurait été différée chez les Sociétés Absorbées, y compris en tant que de besoin les provisions réglementées, ainsi que, le cas échéant, la réserve spéciale où les Sociétés Absorbées ont éventuellement porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés à l'un des taux réduits prévus par l'article 219, I-a du CGI, ainsi que la réserve spéciale où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du CGI en vertu de l'article 210 A, 3-a du CGI ;

b) se substituer de plein droit aux Sociétés Absorbées pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait été différée chez les Sociétés Absorbées, en application des dispositions de l'article 210 A, 3-b du CGI ;

c) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession d'immobilisations non amortissables, en application des dispositions de l'article 210 A, 3-c du CGI, comprises dans les apports d'après la valeur fiscale qu'elles avaient dans les comptes des Sociétés Absorbées ;

d) réintégrer de manière échelonnée dans ses bénéfices imposables, selon les modalités prévues à l'article 210 A, 3-d du CGI, les plus-values éventuellement dégagées par les Sociétés Absorbées, dans le cadre de la présente opération de Fusion, sur les biens amortissables qui lui sont apportés et, en cas de cession de l'un de ces biens, à rapporter immédiatement dans son résultat imposable la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession, étant précisé qu'en contrepartie les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;

e) inscrire à son bilan, en application des dispositions de l'article 210 A, 3-e du CGI, les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées. A défaut, la Société Absorbante doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées ;

f) reprendre à son bilan l'ensemble des écritures comptables des Sociétés Absorbées relatives aux éléments apportés, en distinguant leur coût d'entrée et les amortissements, et provisions pour dépréciation à la date de réalisation effective de la Fusion et, continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures des Sociétés Absorbées, l'ensemble des présents apports étant transcrits sur la base de la valeur comptable (BOI-IS-FUS-30-20-20200415, n° 10) ;

g) reprendre les engagements qui ont été souscrits par les Sociétés Absorbées dans le cadre d'opérations antérieures qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente Fusion (et notamment des opérations relevant des dispositions de l'article 210 A du CGI) ;

h) respecter les obligations déclaratives visées à l'article 54 septies du CGI, et notamment :

 i. de joindre à sa déclaration de résultat l'état spécial de suivi des valeurs fiscales (article 54 septies § I du CGI) ;

 ii. de reporter sur le registre des profits en sursis d'imposition, le montant des plus-values sur éléments d'actif non amortissables, dégagées au titre de la présente Fusions placée sous le régime prévu à l'article 210 A du CGI (article 54 septies § II du CGI) ;

i) à joindre ledit état de suivi des plus-values en sursis d'imposition à la déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du CGI qui doit être souscrite dans les quarante-cinq (45) jours à compter de la publication dans un journal d'annonces légales de l'avis relatif à la réalisation des fusions ;

j) à déposer au centre des impôts des Sociétés Absorbées les déclarations prévues à l'article 201 du CGI, à savoir :

 - une déclaration d'impôt sur les bénéfices dans un délai de soixante (60) jours de la date de publication de la fusion dans un journal d'annonces légales, et

 - une déclaration de cessation d'entreprise dans un délai de quarante-cinq (45) jours de ladite cessation.

En tant que de besoin, il est précisé que nonobstant le fait que certains des engagements qui précèdent pourraient s'avérer sans objet, la Société Absorbante a tenu à souscrire lesdits engagements et s'engage à tenir le registre et à joindre à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du CGI évoqué ci-avant, le cas échéant, avec une mention néant.

7.2 Taxe sur la valeur ajoutée

7.2.1 Transfert du crédit de TVA des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante

Conformément aux commentaires insérés au BOFIP (BOI-TVA-DED-50-20-20-20210224 n°130), chacune des Sociétés Absorbées déclare transférer purement et simplement le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposerait à la date où elle cesserait juridiquement d'exister, au profit de la Société Absorbante, laquelle sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

La Société Absorbante s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend, une déclaration indiquant le montant du crédit de TVA qui lui est transféré et à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable.

7.2.2 Dispense de taxation des biens mobiliers d'investissements conformément aux termes de l'article 257 bis CGI et aux commentaires insérés au BOFIP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10-20221025)

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du CGI, la présente Fusion s'analyse comme une transmission totale d'une universalité de biens. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis susvisé, la Société Absorbante s'engage à soumettre à la TVA, les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissements et à procéder, le cas échéant aux régularisations qui auraient été exigibles si les Sociétés Absorbées avaient continué à exploiter.

La Société Absorbante s'engage, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du CGI, à calculer la TVA en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par les Sociétés Absorbées concernées si elles avaient réalisé l'opération.

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées devront mentionner le montant hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».

Le cas échéant, la Société Absorbante s'engage à vendre sous le régime de la TVA les valeurs d'exploitation reçues par elle en apport (article 257 bis du CGI).

Conformément aux dispositions de l'article 286, I-1° du CGI et de l'article 36 de l'annexe IV au CGI, les Sociétés Absorbées devront également déposer une déclaration de cessation d'activité en matière de TVA dans les trente jours de l'opération auprès du CFE compétent.

7.3 Droits d'enregistrement

Conformément aux dispositions de l'article 816 du CGI, les actes constatant la Fusion seront enregistrés gratuitement.

7.4 Autres impôts et taxes

La Société Absorbante sera substituée de plein droit dans toutes autres charges et obligations pouvant incomber aux Sociétés Absorbées et toutes prérogatives fiscales pouvant leur bénéficier.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ARTICLE 8 : STIPULATIONS DIVERSES

8.1 Formalités

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées effectueront, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs à la Fusion.

Le Traité sera publié, par la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées, au moyen d'un avis au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) conformément aux dispositions de l'article R. 236-2 du code de commerce.

Les oppositions, s'il en survient, seront portées devant le Tribunal de commerce compétent qui en réglera le sort.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés dans le cadre de la Fusion.

8.2 Frais

Tous les frais, droits et honoraires relatifs à la Fusion, en ce compris ceux relatifs à la dissolution des Sociétés Absorbées, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

8.3 Election de domicile

Pour l'exécution du Traité et ses suites et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leur siège social respectif, tel qu'il figure en tête du Traité.

8.4 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés

(i) à chacun des représentants légaux des Parties, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs et

(ii) aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du Traité et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la Fusion,

pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

8.5 Autonomie des stipulations

Si une stipulation du Traité est ou devient illégale, ou ne peut être appliquée, toutes les autres stipulations du Traité demeureront néanmoins en vigueur et effectives.

Dans cette hypothèse, les Parties négocieront de bonne foi afin de modifier le Traité en vue de respecter l'intention originelle des Parties afin que les Fusions puissent se réaliser.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

8.6 Imprévision

Chacune des Parties assumera, pour ce qui la concerne, le risque que l'exécution du Traité puisse devenir excessivement onéreuse et renonce expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du code civil.

8.7 Loi applicable – Attribution de juridiction

Le Traité est soumis à la loi française.

Tous litiges relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution du Traité ou ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Perpignan.

8.8 Signature électronique

Les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent Traité conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du code civil, par le biais du service DocuSign (www.docusign.com).

Dans ce cadre, les Parties, chacune pour ce qui la concerne,

(a) reconnaissent que le Traité, signé électroniquement au moyen d'un procédé de signature électronique avancée au sens du Règlement européen n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, constitue un original dans sa version électronique sous format *Pdf* ;

(b) reconnaissent expressément que les présentes ont la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément aux articles 1366 et suivants du code civil et qu'elles pourront leur être valablement opposées ;

(c) s'engagent à conserver les présentes dans des conditions de nature à en garantir leur confidentialité et leur intégrité ;

(d) s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du Traité sur le fondement de leur nature électronique ;

(e) reconnaissent et acceptent que les données d'horodatage qui permettent de certifier la date et le lieu de signature du Traité, leur sont opposables et font foi entre elles ;

(f) sont informées et acceptent que seules les données horodatées constituent la date et le lieu de signature du Traité ; et

(g) acceptent que soient produits, à titre de preuve tous les éléments d'identification qui ont été utilisées pour les besoins de la signature électronique du Traité, notamment le certificat de signature électronique attaché aux présentes.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Fait le 4 juin 2026.

Signé par :
Faramalala Rakotonjanahary
08B6140E0C0B403...

Pour la société Abaques
Société Absorbante
Incept Group,
représentée par Prospheres Dirigeants,
représentée par madame Faramalala Rakotonjanahary

Signé par :
Faramalala Rakotonjanahary
08B6140E0C0B403...

Pour la société SGFA
Société Absorbée
Incept Group,
représentée par Prospheres Dirigeants,
représentée par madame Faramalala Rakotonjanahary

Signé par :
Faramalala Rakotonjanahary
08B6140E0C0B403...

Pour la société G A D L Holding
Société Absorbée
Incept Group,
représentée par Prospheres Dirigeants,
représentée par madame Faramalala Rakotonjanahary

Signé par :
Faramalala Rakotonjanahary
08B6140E0C0B403...

Pour la société Incept Group
Prospheres Dirigeants,
représentée par madame Faramalala Rakotonjanahary

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 0 Comptes sociaux de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées au 31 décembre 2025

ANNEXE 2.3 Etat des privilèges et nantissements des Sociétés Absorbées

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ANNEXE 0 Comptes sociaux de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées au 31 décembre 2025

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE



SAS ABAQUES

3 RUE DU CASSE
PARC D'ACTIVITES DU CASSE 1
31240 SAINT JEAN

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS ABAQUES** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**5 564 218**	euros
Chiffre d'affaires :	**12 593 689**	euros
Résultat net comptable :	**317 387**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à TOULOUSE
Le 22/04/2026

Signature

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	139 859	132 870	6 989	14 580
	Fonds commercial	3 900		3 900	3 900
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	708 189	682 958	25 231	21 584
	Autres immobilisations corporelles	648 985	531 815	117 170	109 585
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	450		450	450
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	138 172		138 172	135 004
	Total de l'actif immobilisé (III)	**1 641 555**	**1 347 643**	**293 912**	**287 103**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	82 621		82 621	124 112
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 247		12 247	22 046
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 041 762	53 604	2 988 158	3 197 583
	Autres créances	1 185 931		1 185 931	909 771
	Charges constatées d'avance	107 598		107 598	116 355
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				389 447
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	893 751		893 751	1 142 506
	Total de l'actif circulant (IV)	**5 323 909**	**53 604**	**5 270 306**	**5 901 820**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**6 965 465**	**1 401 247**	**5 564 218**	**6 188 923**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	138 172	135 004
(2) dont créances à moins d'un an	4 473 463	4 412 317

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 000 000)	1 000 000	1 000 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**317 387**	**575 247**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**1 417 387**	**1 675 247**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	12 321	12 321
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**12 321**	**12 321**
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	603 503	410 338
	Emprunts et dettes financières divers (2)	117 851	197 449
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	104 895	230 695
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 487 019	1 812 258
	Dettes fiscales et sociales	1 212 717	1 084 276
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	60 987	119 163
	Produits constatés d'avance	547 539	647 176
	Total des dettes (1)	**4 134 511**	**4 501 355**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**5 564 218**	**6 188 923**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	317 386,99	575 246,90
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	4 013 936	4 160 868
(2)	Dont emprunts participatifs		

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	7 326 780		7 326 780	6 449 224
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 266 908		5 266 908	4 703 338
	Montant net du chiffre d'affaires	**12 593 689**		**12 593 689**	**11 152 562**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			12 750	45 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				53 521
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			79 440	163 941
	Total des produits d'exploitation			**12 685 878**	**11 415 023**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 336 466	4 545 033
	Variation de stocks			93 708	60 356
	Achats de matières et autres approvisionnements			937	1 053
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			3 186 961	3 121 836
	Impôts, taxes et versements assimilés			32 045	40 286
	Salaires			2 492 040	1 972 782
	Cotisations sociales			1 062 232	785 674
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			77 747	73 602
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				5 367
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			483	15
	Total des charges d'exploitation			**12 282 618**	**10 606 006**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**403 260**	**809 017**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**403 260**	**809 017**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	2 553	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	10 558	55 118
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	50 080	8 535
	Reprises sur dépréciations et provisions	31 115	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		872 670
	Produits des cessions d'immobilisations financières	147 028	
	Total des produits financiers	**241 333**	**936 323**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		31 115
	Intérêts et charges assimilées (3)	8 762	11 060
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	181 000	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		901 000
	Total des charges financières	**189 762**	**943 175**
	RESULTAT FINANCIER	**51 572**	**(6 853)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**454 832**	**802 165**
	Produits exceptionnels		**183 853**
	Charges exceptionnelles		**194 544**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(10 691)**
	Participation des salariés aux résultats	30 000	30 000
	Impôts sur les bénéfices	107 445	186 227
	Total des produits	**12 927 212**	**12 535 200**
	Total des charges	**12 609 825**	**11 959 953**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**317 387**	**575 247**

(2) dont produits concernant les entitées liées	50 080	
(3) dont intérêts concernant les entitées liées	3 121	5 866

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Application du règlement ANC 2022-06

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2023 portant homologation du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, la société applique les nouvelles dispositions comptables prévues par ce règlement pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

L'application du règlement ANC 2022-06 entraine un changement de méthode comptable.

Ce règlement modifie les règles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, notamment en :

- supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797) ;
- redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ;
- reclassant certains produits auparavant enregistrés en produits exceptionnels (ex. quote-part de subvention d'investissement virée au résultat) en produits d'exploitation (compte 747) ;
- modifiant le traitement comptable de certains produits et charges (ex. refacturations, indemnités, frais d'émission d'emprunt) ;

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont donc été établis selon les nouvelles modalités prévues par ce règlement.

Comparabilité des exercices :

Les données comparatives de l'exercice clos 31 décembre 2024, présentées dans les états financiers à des fins de comparaison, n'ont pas été retraitées selon les nouvelles règles comptables, conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement.

Impact de l'application :

Les principaux effets de l'application du règlement ANC 2022-06 sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Suppression de la ligne « transferts de charges » du compte de résultat.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

• Comptabilisation des résultats de cession d'immobilisations corporelles en produits et charges d'exploitation (comptes 757/657).

• Reclassement de certaines charges (ex. pénalités, amendes) dans les charges d'exploitation au lieu des charges exceptionnelles. »

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 564 218** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **12 927 212** euros et un total **charges** de **12 609 825** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **317 387** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Concessions, brevets, licences : 1 à 5 ans
- Matériel industriel : 3 à 4 ans
- Agencements, aménagements des constructions : 5 à 10 ans
- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 4 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat,

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Le montant des honoraires CAC sont de 6990€

Consolidation

La société ABAQUES est intégrée pour la première fois pour l'exercice 2025 dans le périmètre de consolidation du Groupe INCEPT.

Société mère :
SAS INCEPT GROUP
Siège social : 58 Avenue de Rivesaltes
66 240 Saint-Esteve FRANCE

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	3 900	Aucune dépréciation nécessaire
TOTAL	**3 900**	

En application des disposition de l'article 241-15 du PCG, nous avons procédé à un test annuel de dépréciation des fonds commerciaux. Cette analyse a révélé que la valeur actuelle du fonds de commerce était au moins égale à la valeur comptable, ainsi aucune dépréciation n'a été comptabilisé pour cet exercice.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	143 759					143 759
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**143 759**					**143 759**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	690 353		17 836			708 189
	Instal., agencement, aménagement divers	311 354		48 327			359 681
	Matériel de transport	2 210		5 429			7 639
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	272 618		9 796		749	281 664
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 276 535**		**81 388**		**749**	**1 357 174**
FINANCIERES	Participations	450					450
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 000					2 000
	Prêts et autres immobilisations financières	135 004		3 168			138 172
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	137 454		3 168			140 622
	TOTAL	1 557 748		84 556		749	1 641 555

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			125 280	7 590		132 870
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**125 280**	**7 590**		**132 870**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			668 769	14 189		682 958
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			237 487	29 646		267 134
	Matériel de transport			875	1 224		2 099
	Matériel de bureau, mobilier			238 234	25 097	749	262 583
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**1 145 366**	**70 156**	**749**	**1 214 773**
	TOTAL			**1 270 646**	**77 747**	**749**	**1 347 643**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	12 321			12 321
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**12 321**			**12 321**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	53 604			53 604
	Autres	31 115		31 115	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**84 719**		**31 115**	**53 604**
	TOTAL GENERAL	**97 039**		**31 115**	**65 924**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		
	- financières		31 115
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	138 172	138 172	
	Clients douteux ou litigieux	74 404	74 404	
	Autres créances clients	2 967 358	2 967 358	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 804	3 804	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	21 683	21 683	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 500	1 500	
	Groupe et associés	1 033 035	1 033 035	
	Débiteurs divers	125 909	125 909	
	Charges constatées d'avance	107 598	107 598	
	TOTAL DES CREANCES	**4 473 463**	**4 473 463**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	355 885	340 205	15 679	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	247 618	247 618		
	Emprunts et dettes financières divers	11	11		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 487 019	1 487 019		
	Personnel et comptes rattachés	234 678	234 678		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	251 951	251 951		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	711 808	711 808		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 280	14 280		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	117 840	117 840		
	Autres dettes	60 987	60 987		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	547 539	547 539		
	TOTAL DES DETTES	**4 029 616**	**4 013 936**	**15 679**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	161 376			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**383 844**
Autres créances clients		**319 447**
CLIENTS FACTURE A ETABLIR	*319 447*	
Autres créances		**64 397**
FOURN.RRR AUT.AVOIRS A OBTENIR	*60 235*	
Etat - Produits à recevoir	*1 500*	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	*2 662*	

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**336 637**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**739**
INT.COURUS / EMP.ETS DE CREDIT	*11*	
INTERETS COURUS A PAYER	*728*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**49 199**
FOURN.FACTURES NON PARVENUES	*49 199*	
Dettes fiscales et sociales		**279 842**
DETTES. PROV. CONGES A PAYER	*148 138*	
PARTICIPATION	*30 000*	
PERS. AUTRES CHARGES A PAYER	*23 227*	
CHARGES SOC.SUR CONGES A PAYER	*59 793*	
CHARGES/PRIMES	*12 201*	
ETAT-CHARGES A PAYER	*2 858*	
PROV TAXE FORMATION	*3 626*	
Autres dettes		**6 857**
Rabais, remises, ristournes à	*6 857*	

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**107 598**
EXPLOITATION		107 598	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**107 598**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**547 539**
PCA MAINTENANCE		295 643	
PCA MAINTENANCE INDOOR		251 896	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**547 539**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	1 000 000				1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	575 247	(575 247)		317 387	317 387
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 675 247**	**(575 247)**		**317 387**	**1 417 387**

Date de l'assemblée générale 27/06/2025
Dividendes attribués 575 247
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 575 247
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 100 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 100 000
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (257 860)

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		100 000,00	10,0000	1 000 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**100 000,00**	**10,0000**	**1 000 000,00**

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		18	
Professions intermédiaires		19	
Employés		21	
Ouvriers			
TOTAL		**58**	

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en **euros**

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
		TOTAL		

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

? **Engagements de retraite :**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice car ils n'ont pas été jugés significatifs. La valeur actuelle au 31/12/2025 de l'engagement est de 178 564€.

? **Produits Constatés d'Avance (PCA):**

Les PCA d'un montant de 547 539€ sont composés de contrats de maintenance pour 295 643€ d'une part et des contrats "indoors" d'autre part pour 251 896€.
Les contrats de maintenance sont des contrats à exécution successive pluriannuels.Selon le principe de séparation des exercices, un PCA est constaté, égal aux prestations rattachées aux périodes post clôtures. Le montant des PCA constatés pour les contrats de maintenance de l'exercice clos le 31 décembre s'élève à 295 643€.
Les contrats "indoors" sont des contrats de gré à gré relatifs à la pose de matériels techniques chez les clients. Lorsqu'à la clôture des comptes le chiffre d'affaires hérité du chantier est inférieur au chiffre d'affaires facturé un PCA est comptabilisé. Ils représentent 251 896€ au 31 décembre.

? **Intégration fiscale :**

La SAS ABAQUES fait partie d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 01/01/2025. La société mère est la SAS OD INVEST. ABAQUESest intégrée fiscalement avec d'autres sociétés du groupe.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

FITECO
Expertise comptable | Conseil | Audit

GADL HOLDING

Activités des sièges sociaux

3 Rue du Casse
1 Parc d'Activités du Casse
31240 ST JEAN

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

fiteco.com

2 impasse Jean Chaubet

31000 TOULOUSE
Tél : 0561347300
E.mail : toulouse@fiteco.com

Siren : 840071625

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Attestation de Présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise GADL HOLDING pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	2 220 143,16 Euros.
Chiffre d'affaires	109 449,21 Euros.
Résultat net comptable	507 651,46 Euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A TOULOUSE, le 28/04/2026.

Jean Dos Santos,

Expert-Comptable, Associé.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ETATS FINANCIERS

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Bilan ANC 2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Participation	2 000 000		2 000 000	2 000 000	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	**2 000 000**		**2 000 000**	**2 000 000**	
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés				16 923	- 16 923
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				22 501	- 22 501
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 153		5 153	700	4 453
. Autres	213 788		213 788	186 227	27 561
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	1 202		1 202	15 425	- 14 223

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	**220 143**		**220 143**	**241 775**	**- 21 632**
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	**2 220 143**		**2 220 143**	**2 241 775**	**- 21 632**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Bilan ANC 2022-06 (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 200 000)	200 000	200 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	20 000	20 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	452	452	
Résultat de l'exercice	507 651	1 325 165	- 817 514
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**728 103**	**1 545 617**	**- 817 514**
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189 441	336 661	- 147 220
Emprunts et dettes financières diverses		323 617	- 323 617
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 500	3 670	3 830
Dettes fiscales et sociales	1 403	32 210	- 30 807
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 293 695		1 293 695
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	**1 492 040**	**696 158**	**795 882**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**2 220 143**	**2 241 775**	**- 21 632**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Compte de résultat ANC 2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	109 449	270 140	- 160 691	-59,48
Montant net du chiffre d'affaires	**109 449**	**270 140**	**- 160 691**	**-59,48**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 998	- 3 998	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	1	129	- 128	-99,22
Total des produits d'exploitation (I)	**109 451**	**274 266**	**- 164 815**	**-60,09**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	46 332	32 295	14 037	43,46
Impôts, taxes et versements assimilés	2 183	6 532	- 4 349	-66,58
Salaires	39 240	152 370	- 113 130	-74,25
Cotisations sociales	20 957	71 293	- 50 336	-70,60
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges	1	4	- 3	-75,00
Total des charges d'exploitation (II)	**108 714**	**262 494**	**- 153 780**	**-58,58**
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**737**	**11 772**	**- 11 035**	**-93,74**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)	546 485	1 327 591	- 781 106	-58,84
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	**546 485**	**1 327 591**	**- 781 106**	**-58,84**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	39 564	8 350	31 214	373,82
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (VI)	**39 564**	**8 350**	**31 214**	**373,82**
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**506 921**	**1 319 241**	**- 812 320**	**-61,57**
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)	**507 657**	**1 331 013**	**- 823 356**	**-61,86**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Compte de résultat ANC 2022-06 (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles	6		6	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**6**		**6**	**N/S**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-6**		**- 6**	**N/S**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		5 848	- 5 848	-100
Total des Produits (I+III+V+VII)	**655 935**	**1 601 857**	**- 945 922**	**-59,05**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**148 284**	**276 692**	**- 128 408**	**-46,41**
BENEFICE OU PERTE	**507 651**	**1 325 165**	**- 817 514**	**-61,69**
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ANNEXES AUX COMPTES

GADL HOLDING

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 21/04/2026

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 228 484,16 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 515 992,46 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/04/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

GADL HOLDING

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 21/04/2026

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société GADL fait partie depuis le 01/01/2025 d'un groupe d'intégration fiscale avec la société mère SAS OD INVEST au capital de 10 387 044 , inscrite au RCS de Perpignan sous le numéro 819 897 364.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

GADL HOLDING

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 21/04/2026

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 109 449

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*109 449*	*100,00 %*
TOTAL	*109 449*	*100,00 %*

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

GADL HOLDING

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Des comptes annuels présenté en Euro Edité le 21/04/2026

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FITECO TOULOUSE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par GADL HOLDING,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*2 228 484*
Chiffre d'affaires hors taxes	*109 449*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*515 992*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FITECO TOULOUSE
Fait à TOULOUSE le 21/04/2026

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

FITECO
Expertise comptable | Conseil | Audit

SGFA

Activités des sociétés holding

3 RUE DU CASSE
PARC D'ACTIVITES DU CASSE 1
31240 SAINT JEAN

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

fiteco.com

2 impasse Jean Chaubet

31000 TOULOUSE
Tél : 0561347300
E.mail : toulouse@fiteco.com

Siren : 487672404

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Attestation de Présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SGFA pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	53 512,82 Euros.
Chiffre d'affaires	117 449,72 Euros.
Résultat net comptable	14 883,70 Euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A TOULOUSE, le 22/04/2026.

Jean Dos Santos,

Expert-Comptable, Associé.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ETATS FINANCIERS

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Participation	3 250		3 250	3 250	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 001		20 001	20 001	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	**23 251**		**23 251**	**23 251**	
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés				19 469	- 19 469
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				55 060	- 55 060
. Personnel					
. Organismes sociaux				19 435	- 19 435
. Etat, impôts sur les bénéfices				7 762	- 7 762
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 088		18 088	585	17 503
. Autres	9 789		9 789	5 933	3 856
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Disponibilités	2 385		2 385	63 271	- 60 886
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	**30 262**		**30 262**	**171 515**	**- 141 253**
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	**53 513**		**53 513**	**194 766**	**- 141 253**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé :)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	1 032	1 032	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	435	435	
Report à nouveau	1 723	1 723	
Résultat de l'exercice	14 884	82 881	- 67 997
Résultat de l'exercice précédent à affecter	-0		
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**28 074**	**96 071**	**- 67 997**
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63	103	- 40
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 900	455	3 445
Dettes fiscales et sociales	2 707	24 713	- 22 006
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	18 768	73 423	- 54 655
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	**25 439**	**98 695**	**- 73 256**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**53 513**	**194 766**	**- 141 253**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	117 450	515 412	- 397 962	-77,21
Montant net du chiffre d'affaires	**117 450**	**515 412**	**- 397 962**	**-77,21**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions		6 500	- 6 500	-100
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		25 228	- 25 228	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	3	1 220	- 1 217	-99,75
Total des produits d'exploitation (I)	**117 453**	**548 359**	**- 430 906**	**-78,58**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 746	- 2 746	-100
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	58 974	71 993	- 13 019	-18,08
Impôts, taxes et versements assimilés	3 075	21 871	- 18 796	-85,94
Salaires	38 734	271 723	- 232 989	-85,75
Cotisations sociales	26 793	166 849	- 140 056	-83,94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges	3	4	- 1	-25,00
Total des charges d'exploitation (II)	**127 579**	**535 186**	**- 407 607**	**-76,16**
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-10 126**	**13 173**	**- 23 299**	**-176,87**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)	31 883	75 712	- 43 829	-57,89
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		579	- 579	-100
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	**31 883**	**76 291**	**- 44 408**	**-58,21**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	1 912		1 912	N/S
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (VI)	**1 912**		**1 912**	**N/S**
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**29 971**	**76 291**	**- 46 320**	**-60,71**
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)	**19 845**	**89 464**	**- 69 619**	**-77,82**

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels		94	- 94	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		**94**	**- 94**	**-100**
Charges exceptionnelles		0		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		**0**		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**94**	**- 94**	**-100**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 961	6 678	- 1 717	-25,71
Total des Produits (I+III+V+VII)	**149 335**	**624 745**	**- 475 410**	**-76,10**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**134 452**	**541 864**	**- 407 412**	**-75,19**
BENEFICE OU PERTE	**14 884**	**82 881**	**- 67 997**	**-82,04**
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ANNEXES AUX COMPTES

SGFA

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 | Aux comptes annuels présentée en Euro | Edité le 22/04/2026

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 53 512,82 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 883,70 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/03/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

SGFA

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 22/04/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 23 251

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	*23 251*			*23 251*
TOTAL	*23 251*			*23 251*

3.2 - Etat des créances = 47 878

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*20 001*		*20 001*
Actif circulant & charges d'avance	*27 877*	*27 877*	
TOTAL	*47 878*	*27 877*	*20 001*

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

SGFA

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 22/04/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*100*	*100,00*	*10 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*100*	*100,00*	*10 000*

4.2 - Etat des dettes = 25 439

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*63*	*63*		
Dettes financières diverses	*18 768*	*18 768*		
Fournisseurs	*3 900*	*3 900*		
Dettes fiscales & sociales	*2 707*	*2 707*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*25 439*	*25 439*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 013

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*63*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*1 950*
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	*2 013*

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

SGFA

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 22/04/2026

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 117 450

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*117 450*	*100,00 %*
TOTAL	*117 450*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 4 961

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*-10 126*		*-10 126*
Résultat financier	*29 971*		*29 971*
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	*19 845*	*4 961*	*14 884*

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

SGFA

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euro Edité le 22/04/2026

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*10 000*	*10 000*	*10 000*	*10 000*	*10 000*
b) Nombre d'actions émises	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*117 450*	*515 412*	*413 566*	*763 050*	*746 895*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*19 845*	*89 559*	*36 822*	*71 988*	*42 759*
c) Impôt sur les bénéfices	*4 961*	*6 678*		*16 938*	*20 040*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*14 884*	*82 881*	*36 822*	*55 050*	*22 719*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*14 884*	*82 881*	*32 334*	*46 074*	*13 743*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*149*	*829*	*368*	*551*	*227*
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*149*	*829*	*323*	*461*	*137*
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	*2*	*5*	*4*	*4*	*4*
b) Montant de la masse salariale	*38 734*	*124 459*	*65 623*	*115 596*	*111 669*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*26 793*	*314 113*	*278 649*	*541 124*	*509 399*

Observations complémentaires

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

SGFA

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Des comptes annuels présenté en Euro Edité le 22/04/2026

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FITECO TOULOUSE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SGFA,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*53 513*
Chiffre d'affaires hors taxes	*117 450*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*14 884*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FITECO TOULOUSE
Fait à TOULOUSE le 17/03/2026

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

ANNEXE 2.3 Etat des privilèges et nantissements des Sociétés Absorbées

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Débiteurs

Imprimer la fiche

G A D L HOLDING - 840 071 625 RCS TOULOUSE

3 R DU CASSE 1 PARC D'ACTIVITES DU C 31240 ASSE

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

Recevoir par courrier

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Saisie pénale de fonds de commerce	Néant	03/06/2026	-
Warrants agricoles	Néant	03/06/2026	-
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	Néant	03/06/2026	-
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	Néant	03/06/2026	-

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	03/06/2026	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	03/06/2026	-
Nantissements de fonds agricole	Néant	03/06/2026	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	03/06/2026	-
Protêts	Néant	03/06/2026	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	03/06/2026	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	03/06/2026	-
Déclarations de créances	Néant	03/06/2026	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	03/06/2026	-
Publicité de contrats de location	Néant	03/06/2026	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	03/06/2026	-

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Gage des stocks	Néant	03/06/2026	-
Warrants (hors agricoles)	Néant	03/06/2026	-
Prêts et délais	Néant	03/06/2026	-
Biens inaliénables	Néant	03/06/2026	-
Nantissements de parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	Néant	03/06/2026	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Animaux	Néant	03/06/2026	-
Horlogerie et Bijoux	Néant	03/06/2026	-
Instruments de musique	Néant	03/06/2026	-
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	Néant	03/06/2026	-
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	Néant	03/06/2026	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Matériels liés au sport	Néant	03/06/2026	-
Matériels informatiques et accessoires	Néant	03/06/2026	-
Meubles meublants	Néant	03/06/2026	-
Meubles incorporels autres que parts sociales	Néant	03/06/2026	-
Monnaies	Néant	03/06/2026	-
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	Néant	03/06/2026	-
Parts sociales	Néant	03/06/2026	-
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	Néant	03/06/2026	-
Produits liquides non comestibles	Néant	03/06/2026	-
Produits textiles	Néant	03/06/2026	-
Produits alimentaires	Néant	03/06/2026	-

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Autres	Néant	03/06/2026	-

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Débiteurs

Imprimer la fiche

SGFA - 487 672 404 RCS TOULOUSE

3 R DU CASSE PARC D'ACTIVITES DU CAS 31240 SE 1

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

Recevoir par courrier

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Saisie pénale de fonds de commerce	Néant	03/06/2026	-
Warrants agricoles	Néant	03/06/2026	-
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	Néant	03/06/2026	-
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	Néant	03/06/2026	-

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	03/06/2026	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	03/06/2026	-
Nantissements de fonds agricole	Néant	03/06/2026	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	03/06/2026	-
Protêts	Néant	03/06/2026	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	03/06/2026	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	03/06/2026	-
Déclarations de créances	Néant	03/06/2026	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	03/06/2026	-
Publicité de contrats de location	Néant	03/06/2026	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	03/06/2026	-

Docusign Envelope ID: F710B5F0-C966-8A9A-810E-D9B9B8DE9EEE

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Gage des stocks	Néant	03/06/2026	-
Warrants (hors agricoles)	Néant	03/06/2026	-
Prêts et délais	Néant	03/06/2026	-
Biens inaliénables	Néant	03/06/2026	-
Nantissements de parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	Néant	03/06/2026	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Animaux	Néant	03/06/2026	-
Horlogerie et Bijoux	Néant	03/06/2026	-
Instruments de musique	Néant	03/06/2026	-
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	Néant	03/06/2026	-
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	Néant	03/06/2026	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Matériels liés au sport	Néant	03/06/2026	-
Matériels informatiques et accessoires	Néant	03/06/2026	-
Meubles meublants	Néant	03/06/2026	-
Meubles incorporels autres que parts sociales	Néant	03/06/2026	-
Monnaies	Néant	03/06/2026	-
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	Néant	03/06/2026	-
Parts sociales	Néant	03/06/2026	-
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	Néant	03/06/2026	-
Produits liquides non comestibles	Néant	03/06/2026	-
Produits textiles	Néant	03/06/2026	-
Produits alimentaires	Néant	03/06/2026	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Autres	Néant	03/06/2026	-